



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Fachhochschulkommission	EFHK
Commission fédérale des hautes écoles spécialisées	CFHES
Commissione federale delle scuole universitarie professionali	CFSUP
Commissiun federala dallas scuolas otas professiunalas	CFSOP

Rapport annuel 2013 de la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées (CFHES)

Table des matières

1.	Introduction.....	3
1.1.	Avant-propos du président	3
1.2.	La CFHES en bref	4
1.3.	Liste des abréviations.....	5
2.	Affaires 2013	6
2.1	Rôle consultatif en matière d'application.....	6
2.1.1.	Autorisations.....	6
2.1.2	Accréditations	7
2.1.3.	Examen et constatation de la réalisation des conditions	7
2.1.4.	Délégation de l'accréditation	7
2.2.	Conseils relatifs au système.....	7
2.2.1.	Prises de positions de la CFHES relatives aux projets en consultation.....	7
2.2.2.	Feed-back de la CFHES concernant des rapports, des prises de positions, des événements et des manifestations de différentes autorités et de l'administration	7
2.2.3.	Dossiers isolés	9
2.3	Projets de la commission.....	10
2.4.	Contacts.....	11
2.5.	Commission	12
	Annexe 1.....	13
	Annexe 2 : Dossiers / affaires traités en 2013.....	14

1. Introduction

1.1. Avant-propos du président

Durant des décennies, la formation générale et la formation professionnelle ont été les deux piliers de la scolarité post-obligatoire. Elles étaient complémentaires sous l'angle de leurs fonctions sociales et partenaires dans leur respect mutuel. Mais l'affluence croissante des étudiants et la concurrence accrue entre les hautes écoles, les effectifs en baisse des élèves et des étudiants sur le plan national, la recherche plus active des talents et, finalement, la raréfaction des ressources publiques ont engendré des tensions croissantes et multiplié les conflits dans ce système de formation binaire de la Suisse.

C'est ainsi que les dissensions entre ces deux piliers, soutenus par leurs organismes porteurs respectifs, ne se sont pas limitées à la politique de la formation. La manière et le ton, dans les médias publics, des représentants de la formation générale et de la formation professionnelle deviennent plus rugueux. Manifestement encouragée par la tendance à l'économisation progressive de la société et escortée des propos alarmants de certains directeurs de l'instruction publique et de campagnes nationales dans les médias et l'espace public, la formation professionnelle présente aujourd'hui un visage offensif et gagne du terrain sur l'échiquier de la politique de la formation dans la Berne fédérale. Le marketing actuellement déployé sans retenue en faveur de l'enseignement et des hautes écoles spécialisées contraste avec la notable réserve dont font preuve les gymnases et les universités qui, apparemment sûrs d'eux-mêmes, constatent sans mot dire que les jeunes de la relève se comportent de toute évidence différemment de nos jours, face au choix entre une formation générale et une formation professionnelle, que ne le souhaiteraient les décideurs de la politique de la formation (les modalités variant toutefois d'une région à l'autre). Bien que les performances du système dual de la formation professionnelle suscitent à juste titre leur fierté, les nombreux et influents promoteurs de la formation professionnelle seraient donc à mon avis bien inspirés de se montrer un peu plus réfléchis et circonspects. A cet effet, pour être équitables, ils pourraient eux-mêmes relever par exemple le double rôle indispensable que joue la formation générale pour une formation professionnelle fructueuse :

- Premièrement, il convient de noter que l'être humain ne se définit pas seulement par la profession ni simplement comme participant au marché. Il a donc besoin d'une bonne formation. Citoyens et citoyennes complets, membres d'une communauté et riches de multiples facettes, les êtres humains recherchent, au-delà d'une formation économiquement valorisable, sens et orientation, ancrage, ouverture et flexibilité intellectuelle dans le temps et dans l'espace. Leur capital personnel, social et culturel, étoffé d'une culture générale substantielle, leur est indispensable dans cette quête.
- Cette culture générale, nous la devons surtout à la scolarité obligatoire et générale pour tous. Il est donc évident que le succès du système suisse dual de la formation professionnelle, largement complimé à bon escient, provient notamment de son intégration dans un système de formation générale de haute qualité et d'un enseignement de culture générale considérable dispensé dans le cadre même de la formation professionnelle.

En relevant cette double fonction de la formation générale, les partisans de la formation professionnelle relateraient les éloges nombreux et mérités adressés à la formation professionnelle pour les transmettre à la scolarité obligatoire, vouée aux valeurs humanistes et démocratiques fondamentales.

1.2. La CFHES en bref

La CFHES est une commission extraparlamentaire chargée de conseiller le Conseil fédéral et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) dans l'application de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES). Elle est composée de 20 membres au maximum (au 31.12.2013 : 14). La Confédération, les cantons, les entreprises, les représentants du personnel, les milieux scientifiques, les étudiants et les hautes écoles spécialisées y sont représentés (au 31.12.2013, le siège réservé aux étudiants était vacant). Cette commission est présidée par Hans Zbinden.

La CFHES conseille en outre le Conseil fédéral et le DEFR dans les questions concernant la politique des HES. Elle accompagne la phase de consolidation des hautes écoles spécialisées et leur intégration dans le paysage suisse des hautes écoles. La CFHES est notamment chargée de se prononcer sur les requêtes relatives à la création de HES ainsi que sur les demandes de reconnaissance des diplômes décernés par les HES. Elle vérifie par ailleurs régulièrement si ces dernières remplissent les conditions requises pour leur gestion. Elle est également chargée de conseiller le Conseil fédéral dans la définition des objectifs fixés par la Confédération pour le développement des HES. La CFHES peut faire appel à des experts pour accomplir ses tâches et établir des contacts avec tous les organes compétents en matière de politique des hautes écoles et de recherche.

Les principales prestations de la CFHES sont la formulation de recommandations à l'intention du DEFR et du Conseil fédéral dans des affaires liées à l'application de la LHES (*rôle consultatif en matière d'application*) et les prises de position dans le cadre de procédures d'audition et de consultation liées à des questions relatives au système de formation et à la politique de formation (*rôle consultatif relatif au système*). En organisant occasionnellement des manifestations et des entretiens, la CFHES fournit une plateforme servant à clarifier les questions de politique de formation et à discuter des travaux afférents.

La CFHES est composée de quatre organes réglementaires : le plénum, le bureau, la présidence (président, vice-président) et le secrétariat. Depuis 2008, elle dispose en outre de quatre groupes de travail, dont trois permanents, composés de membres de la CFHES et chargés de travaux liés aux thématiques suivantes :

Groupe de travail Reconnaissances (AG ANE)	Première appréciation des autorisations, des accréditations, etc.
Groupe de travail Contacts (AG KON)	Suivi des contacts externes de la CFHES, notamment avec des institutions du paysage suisse des hautes écoles à l'échelle fédérale
Groupe de travail Perspectives (AG PER)	Traitement de questions d'avenir qui se profilent en matière de politique de la formation

Par ailleurs, une délégation de membres de la CFHES et des représentants du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) forment ensemble le groupe de projet Filières d'études master (MASTER), qui accompagne également depuis 2008 la mise en place des filières d'études master dans les HES.

La CFHES sur internet : <http://www.sbf.admin.ch/themen/01337/01339/01357/index.html?lang=fr>

Cf. Annexe 1 : Bases légales et liste des membres de la CFHES, état au 31 décembre 2013

1.3. Liste des abréviations

AG ANE	Groupe de travail <i>Reconnaisances</i> de la CFHES
BA	Bachelor
BFH	Haute école spécialisée bernoise
CRUS	Conférence des recteurs des universités suisses
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
HEFSM	Haute école fédérale de sport de Macolin
CFMP	Commission fédérale de maturité professionnelle
FFHS	Fernfachhochschule Schweiz
HES	Haute école spécialisée
FHO	Fachhochschule Ostschweiz
LHES	Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées
FHZ	Fachhochschule Zentralschweiz
FIBAA	Foundation for International Business Administration Accreditation
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
LEHE	Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles
KFH	Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées
AG KON	Groupe de travail <i>Contacts</i> de la CFHES-
Ortra	Organisations du monde du travail
HEP	Hautes écoles pédagogiques
MA	Master
MINT	Mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique
OAQ	Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses
AG PER	Groupe de travail <i>Perspectives</i> de la CFHES
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
USS	Union syndicale suisse
USAM	Union suisse des arts et métiers
SUPSI	Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana
CSST	Conseil suisse de la science et de la technologie
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
CSEC- N/CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national et du Conseil des Etats (commissions permanentes de l'Assemblée fédérale)
ZHdK	Zürcher Hochschule der Künste
ZFH	Zürcher Fachhochschule
ZSAV	Convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles

2. Affaires 2013

Cf. Annexe 2 : Liste des affaires traitées en 2013

2.1 Rôle consultatif en matière d'application

On entend par rôle consultatif en matière d'application les recommandations émises par la CFHES concernant l'application de la LHES à l'intention du DEFR et du Conseil fédéral. Ce rôle est l'une des principales prestations de la CFHES et concerne la majorité des affaires.

2.1.1. Autorisations

La CFHES a traité douze dossiers en 2013 (9 en 2012) dont l'approbation a été recommandée. Deux d'entre eux concernent de nouvelles orientations et un autre concerne une demande d'adaptation d'un domaine d'études pour des filières de formation déjà approuvées. Ce faisant, le nombre de dossiers se rapportant à la création de nouvelles filières de formation, de nouvelles orientations ou d'adaptation de domaines d'études a augmenté de 3 unités par rapport à 2012. Les points clés suivants ont été abordés dans le cadre des débats sur les dossiers d'approbation :

- Au cours de l'année passée, la problématique de l'extension des domaines d'approfondissement a de nouveau fait l'objet de discussions dans le cadre de l'étude de la requête déposée à ce sujet. Après des débats poussés sur chacun des dossiers, la CFHES estime en conclusion que les conditions sont remplies. Par ailleurs, la CFHES indique que certains domaines d'études dans des filières d'études master existantes pourraient faire l'objet d'adaptations afin d'atteindre le nombre minimal de 30 étudiants. En fonction de la constellation, cela pourrait accentuer la tendance vers un regroupement des spécialisations. Dans ce contexte, la CFHES a également étudié une demande de baisse du nombre minimal d'étudiants énoncé. La requête de la HES-SO sur ce sujet dans le domaine des soins (Pfleger) a été approuvée en raison des besoins constatés sur le marché du travail et de la nécessité d'assurer la relève scientifique.
- Par ailleurs, dans le contexte d'une demande concrète d'élargissement de la filière d'études de 90 à 120 ECTS, il a de nouveau été confirmé qu'une telle extension ne bénéficierait d'aucun soutien financier de la part de la Confédération et serait donc intégralement à la charge de l'organe responsable. Certaines filières d'études master en arts ont reçu l'autorisation de passer à 120 ECTS ; les demandes d'élargissement dans ce domaine d'études doivent par conséquent être entendues comme des demandes d'harmonisation par les autres filières d'études master en arts, et considérées comme telles.
- La demande d'autorisation par la SUPSI/FFHS de mise en place temporaire et à titre d'essai, sous forme d'un projet pilote, d'une *filière d'études bachelor en informatique axée sur la pratique destinée aux titulaires d'une maturité gymnasiale*, a suscité des réactions assez contrastées au sein de la CFHES mais a été validée après des débats intensifs. Les craintes portant, d'une part, sur une possible dévalorisation de l'apprentissage et de la maturité professionnelle face à cette future filière d'études bachelor pour les personnes titulaires d'une maturité gymnasiale et, d'autre part, sur la création d'une concurrence entre personnes en formation et gymnasiens, ont pu être largement écartées au sein de la Commission compte tenu des conditions claires de mise en œuvre du projet (établissement de conditions-cadre, mise en place d'une évaluation et limitation dans le temps). Ce projet comporte une composante innovatrice, ce que soutient généralement la CFHES en tant qu'apprentissage du système. Il est également limité dans le temps (2014-2016) et fera l'objet d'une évaluation (2018). Les besoins en spécialistes informatiques sur le marché du travail ont été largement mentionnés, ce qui a logiquement incité de nombreuses entreprises à se prononcer en faveur de ce projet.
- Dans le contexte de la pénurie de main d'œuvre dans le domaine MINT, la CFHES a approuvé en accord avec le SEFRI les considérations de la KFH, qui ne souhaite pas renoncer à des étudiants non-titulaires d'une maturité, expérimentés et particulièrement qualifiés et talentueux. Cette argumentation sert de base à une dérogation définitive et qualifiée aux conditions d'admission propre à la maturité professionnelle pour les titulaires d'un Certificat fédéral de capacité (CFC).

2.1.2 Accréditations

Par rapport à 2012, le nombre de demandes d'accréditation déposées et validées pour des filières d'études bachelor et master a notablement reculé : tandis qu'en 2012, 15 demandes ont été traitées, seules 3 demandes (pour une filière d'études bachelor, une filière d'études master et une accréditation institutionnelle) étaient encore en discussion en 2013. Pour chacune des demandes déposées, la CFHES a approuvé la recommandation d'accréditation.

La demande d'accréditation institutionnelle de la haute école spécialisée Kalaidos a fait l'objet d'analyses et de discussions approfondies. La CFHES souligne de nouveau l'importance d'informer de manière correcte et précise les milieux intéressés et le Parlement, notamment lorsque des décisions et des dossiers d'une telle ampleur sont en jeu. Selon la CFHES, les activités d'une HES privée représentent une chance pour le paysage suisse des hautes écoles spécialisées en termes de qualité et d'innovation. Il s'agit toutefois de garantir dans le même temps l'insertion régionale des HES privées sur les plans culturel et social et, ce faisant, leur coopération avec l'économie régionale. La CFHES a estimé que ces conditions étaient réunies et a pu ainsi valider la demande de Kalaidos après des discussions intensives.

2.1.3. Examen et constatation de la réalisation des conditions

La CFHES a eu 16 affaires de ce type à traiter (2012 :19). Pour chacune d'elles, il fallait examiner si les conditions accompagnant l'autorisation ou l'accréditation avaient été remplies dans l'intervalle. Après des discussions parfois très poussées, la CFHES a répondu par l'affirmative dans tous les cas à l'exception d'une demande.

Dans le cadre de la vérification de la réalisation des conditions, la participation d'étudiants (ainsi que celle d'enseignants) a fait l'objet de discussions intenses. La CFHES est arrivée à la conclusion qu'un droit de parole encadré et institutionnalisé doit être garanti, conformément à ce qui est pratiqué actuellement, afin de prendre en compte la participation étudiante. Une participation paritaire proprement dite, comme c'est en partie le cas en Allemagne, ne peut et ne doit pas être imposée aux écoles. La CFHES considère notamment qu'une participation appropriée représente une condition préalable à une accréditation institutionnelle, ce qui laisse aux écoles une certaine marge de manœuvre. La CFHES a ensuite appris avec intérêt que l'UNES mène un projet, soutenu financièrement par le SEFRI, visant à accroître la participation des étudiants dans les HES.

2.1.4. Délégation de l'accréditation

Sous ce titre, la CFHES se prononce sur les éventuelles demandes de délégations de l'accréditation. En 2013 (2012 : 0), une seule demande satisfaisant aux exigences légales pour la mise en place d'une délégation a été présentée. Il s'agissait d'une demande d'autorisation de l'agence d'accréditation FIBAA à délivrer une accréditation au master en coopération ZFH/BFH/FHZ/FHO dans le domaine de l'informatique de gestion.

2.2. Conseils relatifs au système

2.2.1. Prises de positions de la CFHES relatives aux projets en consultation

Tandis que la CFHES avait été invitée à trois propositions de consultation en 2012, aucune affaire n'a donné lieu à une consultation ou une audition officielle en 2013.

2.2.2. Feed-back de la CFHES concernant des rapports, des prises de positions, des événements et des manifestations de différentes autorités et de l'administration

Avant-projet de directives en matière d'accréditation de l'OAQ conformément à la LEHE

La CFHES a présenté sa position (en date du 16 décembre 2013) sur un avant-projet de l'OAQ sur les directives d'accréditation. En vue de l'audition officielle, qui aura lieu au cours du premier se-

mestre 2014, elle a pris position sur les dispositions et elle a exigé des précisions ou des explications. Cf. également le point 2.2.3 ci-après pour des explications sur les dossiers isolés.

Cessation progressive des activités de la HES privée Les Roches-Gruyère

La CFHES a appris avec regret que la HES privée Les Roches-Gruyère cessera progressivement ses activités en Suisse jusqu'en 2018 en raison d'un changement de stratégie motivé apparemment par des questions de rentabilité. La CFHES rappelle qu'elle avait eu une impression positive lors de la visite de la HES Les Roches-Gruyère en 2012 pour obtenir son accréditation. Compte tenu de ce contexte, il paraît surprenant à la CFHES que la HES privée effectue une telle volte-face et soit visiblement gérée sur cette question selon des considérations uniquement économiques.

La CFHES salue expressément les efforts fournis par le SEFRI pour accompagner de manière attentive le processus de dissolution, en portant pour cela une attention particulière au respect conséquent de la qualité, et ce jusqu'à la délivrance du dernier diplôme, et en veillant à ce que la cessation d'activité se déroule correctement dans l'intérêt des étudiants et du marché du travail. La CFHES souligne ici qu'une procédure doit être choisie dans le cadre de la LEHE ou de l'accréditation institutionnelle, afin d'exclure autant que possible les événements de cette ampleur.

Protection des titres et reconnaissance des filières d'études formelles, y compris les masters postgrades des HES

La LEHE prévoit qu'il n'y aura plus, à l'avenir, aucune reconnaissance fédérale des diplômes de niveau haute école, ni aucune protection des titres par le droit fédéral. Toutefois, la compétence en matière d'édiction des dispositions sur ces sujets incombera, selon la LEHE, à la Conférence suisse des hautes écoles. Celle-ci pourra ainsi édicter des dispositions concernant la reconnaissance à l'échelle nationale des diplômes de bachelor et de master, ainsi que des diplômes de masters postgrades, ce qui permettra la mise en place de conditions-cadre uniformes pour tous les types de hautes écoles. La CFHES a approuvé le rapport à ce sujet publié par le SEFRI en réponse à un postulat de la CSEC-CN, ainsi que le classement d'une motion.

Gestion de la procédure conformément à la LHES jusqu'à l'entrée en vigueur de la LEHE

La loi sur les hautes écoles spécialisées (LHES) sera abrogée dès l'entrée en vigueur de la LEHE. Cette dernière prévoit par conséquent que les demandes en suspens à l'entrée en vigueur de la LEHE seront examinées selon le nouveau droit. L'entrée en vigueur de la LEHE étant prévue pour le 01.01.2015, la CFHES a été informée par le SEFRI qu'elle doit continuer à traiter les demandes et procédures conformément à la LHES jusqu'à l'entrée en vigueur de la LEHE et a pris acte de la solution retenue, à la fois pragmatique et orientée vers les besoins des hautes écoles spécialisées.

Analyse des besoins en radiologie médicale (TRM)

La CFHES a pris connaissance du rapport de l'OFFT en date du 18.07.2011 et du rapport rédigé en 2013 par econcept sur l'analyse du domaine d'activité TRM et du marché du travail correspondant. Il en ressort que les formations ES en Suisse alémanique et au Tessin, ainsi que la formation HES TRM en Suisse romande, répondent bien aux besoins et aux exigences pratiques du domaine.

Rapport sur les masters

La CFHES a pris connaissance du rapport du SEFRI, dans sa version datée en 1^{er} octobre 2013 et a souligné les informations précieuses et complémentaires qu'il contient, informations qui sont mises à la disposition des milieux intéressés. Ce rapport décrit l'état actuel des masters dans les hautes écoles spécialisées. Il présente et analyse dans un premier temps des données statistiques sur les filières d'études master selon différents points de vue (nombre d'étudiants, coûts, etc.), puis propose dans un second temps des développements adaptés à chaque domaine d'études. Il présente en outre un bilan pouvant servir de base à des discussions sur le développement ultérieur des masters dans le domaine HES.

Commission fédérale de maturité professionnelle CFMP

La CFHES est représentée au sein de la CFMP par M. Baumberger et s'est ainsi également tenu régulièrement informée des activités, projets et sujets de discussion principaux de la CFMP au cours de l'année passée.

Activités de fondations allemandes

La CFHES porte un regard critique sur le nombre croissant d'activités, largement basées sur des motifs économiques, de certaines fondations allemandes en matière de politique de la formation, qui ont récemment établi de nouvelles antennes en Suisse et qui se présentent comme de nouveaux acteurs de la formation suisse financièrement puissants (par ex. Bertelsmann Stiftung, Jacobs Foundation, Stiftung mercurial). Ces fondations se font connaître surtout par le biais de colloques ou de publications destinés à un large public. C'est ainsi qu'apparaissent de nouveaux acteurs de la formation qui peuvent agir (de manière unilatérale) sur le plan didactique et qui ne sont soumis à aucun contrôle démocratique en Suisse.

Entrée en vigueur du nouvel accord intercantonal sur la HES-SO

La CFHES a pris connaissance de l'entrée en vigueur du nouvel accord intercantonal sur la HES-SO, qui vient remplacer les deux concordats en vigueur jusque-là.

Recherche dans les hautes écoles spécialisées (rapport de recherche 2012) : position de la CFHES

Cf. point 2.3.

2.2.3. Dossiers isolés

Mise en place de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

Au cours de l'année, la Commission s'est également longuement penchée sur la LEHE et a réfléchi à sa mise en œuvre à l'échelon administratif. Pour cela, elle s'est tenu continuellement informée de la procédure à ce sujet au sein du SEFRI. Pour la CFHES, il importait et il importe toujours que la formation professionnelle dans son ensemble soit considérée comme une formation de valeur équivalente à une formation universitaire et que ses acteurs principaux, les organisations du monde du travail, soient associés à ce processus. Dans ce contexte, elle a étudié les questions relatives à la politique de la formation à l'occasion d'une séance du bureau en présence du directeur suppléant du SEFRI, Josef Widmer.

Baromètre de Bologne 2012

Au début de l'année 2012, la CFHES s'est intéressée au Baromètre de Bologne 2012 établi par l'Office fédéral de la statistique. Elle y a notamment appris que la part relativement élevée de diplômes de master dans le domaine d'études Psychologie appliquée (52 %) est liée au fait que ce diplôme est obligatoire pour les psychologues en activité dans le domaine thérapeutique disposant de leur cabinet personnel. En ce qui concerne le domaine de l'architecture, les HES ont des difficultés à remplir les effectifs de la filière d'études de master car le besoin en architectes avec un diplôme de master est relativement faible dans les bureaux d'architectes de taille moyenne. Toutefois, toute personne souhaitant travailler sur des projets européens doit nécessairement disposer d'un diplôme de master. On note une part de diplômes de master plus élevée dans le domaine de la musique, des arts et des arts de la scène, bien qu'un grand nombre des diplômes dans ce domaine soient délivrés à des étudiants étrangers (design : 42 %). Il est difficile pour les HES d'attirer des personnes adaptées à une filière d'études de master car les critères d'admission et de sélection appliqués sont stricts.

Accréditation institutionnelle conformément à la LEHE

Le projet de directives en matière d'accréditation a été élaboré au cours de l'année passée dans le cadre de l'organisation d'un projet OAQ mandaté par le SEFRI, dans lequel la CFHES était également représentée. Cela a mis en évidence le fait que le calendrier prescrit était très ambitieux et ne pouvait tenir compte que de façon limitée des processus de décision des organisations qui y sont représentées. En dépit de ces obstacles organisationnels, la CFHES a réussi à intégrer ses souhaits importants concernant son représentant dans l'organisation du projet OAQ. Elle a pour cela mis en place un groupe ad-hoc sous la présidence de M. Brändli, qui a développé la position de la CFHES à l'attention de son représentant, M. Baumberger, et l'a à chaque fois soumise au bureau et au plénum pour discussion. Il était important pour la Commission de pouvoir faire valoir ses expériences spécifiques dans les travaux en cours et de pouvoir réagir après avoir pris connaissance des résultats intermédiaires

livrés. Enfin, la CFHES a fait connaître sa position sur un avant-projet consolidé de l'OAQ en vue de l'audition officielle de 2014.

Parallèlement à ces mesures, elle a organisé une *journée de réflexion* sur le thème de l'accréditation institutionnelle afin de définir les exigences principales de la CFHES et de bien mettre en avant les thèmes qu'elle considère comme essentiels, notamment l'exigence d'un processus le plus simple possible et d'une égalité de traitement pour tous les types d'écoles, en tenant compte de leurs profils variés. Elle a également indiqué que le cadre essentiel de l'accréditation institutionnelle a déjà été défini politiquement au niveau de la LEHE et que les directives d'accréditation se situeront par conséquent à l'intérieur de ce cadre.

Journée de réflexion de la CFHES sur le 3^e cycle (doctorat) dans les HES

Dans le cadre de sa séance de réflexion du 3 mai 2013, la CFHES a organisé une réunion sur le 3^e cycle et a pu, à cette occasion, prendre connaissance de la position de la CSHES sur la question. Pour la CFHES, il ne s'agissait pas d'établir une position clairement formulée ou tranchée, mais au contraire de discuter, en faisant une sorte d'état des lieux, des chances et risques présentés par un tel postulat et des réponses qu'il est possible d'y apporter (développement par les HES de leur propre doctorat spécifique et/ou différentes formes de coopération possibles avec des universités). La CFHES estime que la réforme de Bologne ne traite, de manière générale, que des hautes écoles. L'existence de trois types d'écoles telle que nous la connaissons en Suisse est une spécificité helvétique et reste inconnue dans les autres pays. Il n'est par conséquent pas aisé de la faire connaître à l'étranger. Les organes de pilotage tels que définis dans la LEHE et, à terme, la politique fédérale, devront décider quels types de hautes écoles pourront être proposés en 3^e cycle (à l'avenir). Il est pour cela important d'affiner les profils en question et de prendre en compte l'hétérogénéité entre les domaines de spécialité dans les HES car il existe des besoins et des défis variés. Pour résumer, il faut insister sur le fait que la discussion ne doit pas être cloisonnée de manière unilatérale dans une direction donnée. Dans cette optique, la CFHES va réfléchir à cette problématique au cours de l'année à venir.

Transfert de prestations de formation

La CFHES s'est informée sur les conditions, les possibilités et les limites de « l'exportation de la formation » dans le cadre d'une séance plénière en présence de M. Dieter Euler, directeur de l'Institut de pédagogie de l'économie de l'université de St-Gall et président du conseil scientifique de l'Institut allemand de la formation professionnelle. Grâce à la présence de l'intervenant et en s'appuyant sur quatre thèses, la Commission a pu organiser une discussion concise sur ce thème qui sera encore d'actualité en 2014, par exemple en ce qui concerne les activités de swissnex en Chine. Les explications de M. Euler ont montré que le transfert de formation peut notamment fonctionner lorsque les expériences sont centrées sur les besoins, les conditions et les objectifs du pays d'accueil. Les systèmes et programmes de formation sont ainsi considérés comme des produits bruts, qui doivent être adaptés spécifiquement au pays dans lequel ils sont appliqués, en tenant donc également compte de la culture et de l'histoire de ce pays.

2.3 Projets de la commission

Recherche dans les hautes écoles spécialisées (rapport de recherche 2012) : position de la CFHES

Comme indiqué dans les rapports annuels des trois années précédentes, un projet de grande envergure qui porte sur l'examen systématique de la recherche dans les HES a été lancé début 2010. Ce rapport substantiel et accessible au public a été envoyé à un groupe de destinataires défini (HES, CSST, CSEC-N et CSE-CE). La CFHES a pris position de manière circonstanciée sur le rapport de recherche ou sur les conclusions auxquelles l'auteur a abouti. La CFHES estime pour résumer que le rapport de recherche 2012 constitue une bonne base pour les futures formulations politiques de la Confédération et des cantons en ce qui concerne la responsabilité et l'encouragement des hautes écoles. La commission soutient la nécessité de continuer à traiter de manière plus approfondie les questions soulevées.

2.4. Contacts

Dans le cadre de sa mission d'organe consultatif du Conseil fédéral, la CFHES entretient le dialogue avec d'autres commissions et organes fédéraux actifs dans le domaine des HES. La CFHES montre par ce biais qu'elle se considère comme faisant partie de l'espace suisse de formation au sens large. Les discussions menées en 2013 doivent être poursuivies autant que possible sous la forme appropriée.

Echange d'idées avec la COHEP (Conférence des recteurs des hautes écoles pédagogiques)

La CFHES s'est entretenue en profondeur avec une délégation importante de la COHEP, à laquelle ont participé le président de la Conférence, Johannes Flury (Recteur de la HEP du Canton des Grisons), le recteur de la HEP Vaud, Guillaume Vanhulst, et la secrétaire générale de la COHEP, Sonja Rosenberg. Divers thèmes revêtant une grande importance pour les hautes écoles ont été abordés, tels que les modalités de leur autonomie ou la question de la concurrence croissante entre les différentes hautes écoles. Concernant la concurrence entre les HEP, la COHEP a noté que des réalités spécifiquement régionales et des données factuelles (telles que la taille des écoles) jouent ici aussi un rôle déterminant. Du point de vue de la COHEP, une coopération accrue (sous forme de regroupement de formations) est indiscutablement souhaitable. Les efforts croissants d'économie dans les cantons devraient cependant rendre cette démarche difficile, car le fait que les étudiants hors canton amènent avec eux des compensations supplémentaires pour les HEP concernées incite également celles-ci à faire de plus en plus la promotion de leur école dans les régions extracantonales. Il a finalement été souligné par la COHEP qu'une intégration concrète des HEP dans les HES n'a de sens que si cette intégration apporte des avantages évidents aux deux parties. Dans cette perspective, les expériences au Tessin sont différentes de celles en Suisse occidentale. Cette question devra encore faire l'objet de discussions entre la COHEP et la KFH.

Echange d'idées avec les organes spécialisés stratégiques des HES

A la demande de la CFHES, une rencontre informelle sous forme d'échange d'idées et d'apprentissage mutuel a été organisée, à laquelle ont été conviées tous les présidents et vice-présidents des organes stratégiques des HES. Les participants ont exprimé le souhait de voir ce type de discussions se multiplier à l'avenir. A ce jour, il manque la possibilité d'avoir une vue d'ensemble sur les meilleures pratiques sur un thème ou un autre, ou sur les stratégies à long terme des différentes HES. Selon la CFHES, avoir cette vue d'ensemble serait souhaitable pour un fédéralisme en constant apprentissage. Elle souligne toutefois que l'organisation d'éventuelles rencontres et discussions de ces organes à l'échelle nationale (de manière formelle ou informelle) relève de la responsabilité des organes stratégiques des HES eux-mêmes, et que la rencontre organisée par la CFHES était uniquement ponctuelle et une incitation à continuer sur cette voie.

Contacts présentiels 2013

En 2013, la CFHES a organisé deux séances *extra muros* :

1. Lors de sa séance de réflexion des 2 et 3 mai à *Lucerne*, elle s'est penchée sur le thème du 3^e cycle (cf. point 2.2.3 du présent rapport annuel). Le recteur de la Haute école de Lucerne lui a également présenté la stratégie à moyen et long terme de l'école, ce qui a permis à la CFHES d'aborder des thèmes importants tels que la concurrence croissante entre HES, le droit de participation des enseignants et étudiants ou encore les conditions d'engagement des enseignants. La Commission a ensuite pu échanger ses idées avec son invité, le conseiller d'Etat Reto Wyss, chef du Département de l'éducation et de la culture du canton de Lucerne. Elle a finalement eu le plaisir d'assister au cours de la soirée à un concert d'un niveau remarquable offert par deux étudiants de la Haute école de musique de Lucerne.
2. Lors de la séance plénière du 12 décembre 2013 à St-Gall, la CFHES s'est penchée sur les conditions d'exportabilité de la formation et a à cette occasion invité M. Dieter Euler, de l'Institut de pédagogie de l'économie de l'Université de St-Gall, à introduire ce thème à travers un exposé en tant qu'expert reconnu en la matière. A cette occasion, elle a pu bénéficier sur place d'une visite des nouveaux locaux par le recteur de la Haute école spécialisée de St-Gall. Cf. point 2.2.3 du présent rapport annuel.

2.5. Commission

Membres

Au cours de l'année passée, Marc-André Berclaz (représentant de la HES-SO et président de la CSHES) et Orélie Tüscher-Gilliéron (représentante des étudiants) ont démissionné de la CFHES, qui les a remerciés pour leur collaboration. Le Conseil d'Etat a choisi Thomas D. Meier, président de la CSHES et recteur de la ZHdK, pour succéder à Marc-André Berclaz, tandis que le siège d'Ophélie Tüscher-Gilliéron reste vacant pour le moment.

La CFHES compte ainsi 14 membres (état au 31.12.2013).

Séances

- 5 séances en plénum
- 5 séances de bureau
- 9 séances de groupes de travail, dont 6 du groupe de travail Reconnaissances (AG ANE)
-

Annexe 1

1. Bases légales

Art. 24 LHES Commission fédérale des hautes écoles spécialisées

1. Le Conseil fédéral institue une Commission fédérale des hautes écoles spécialisées chargée de conseiller les autorités d'exécution.
2. La Commission fédérale des hautes écoles spécialisées est notamment chargée:
 - a. de se prononcer sur les requêtes relatives à la création et à la gestion d'une haute école spécialisée ;
 - b. de se prononcer sur les demandes relatives à l'octroi de subventions fédérales ;
 - c. de se prononcer régulièrement sur la conformité aux conditions requises des hautes écoles spécialisées ;
 - d. de se prononcer sur les demandes d'accréditation et sur la délégation à des tiers de l'examen des demandes d'accréditation ou de l'accréditation ;
 - e. ...
 - f. de conseiller le Conseil fédéral dans la définition des objectifs fixés par la Confédération pour le développement des HES ;
 - g. de donner au département compétent son préavis sur les plans de développement des hautes écoles spécialisées ;
 - h. de conseiller le département compétent dans la définition des conditions d'admission.
3. Dans l'accomplissement de ses tâches, elle peut faire appel à des experts.

Art. 24 OHES Règlement de la commission, déroulement des travaux, secrétariat

(art. 24, al. 1, LHES)

1. La commission se dote d'un règlement qui est soumis à l'approbation du département.
2. Elle peut établir des contacts avec tous les organes compétents en matière de politique des hautes écoles et de recherche.

2. Membres de la CFHES 2013 (durée du mandat jusqu'au 31 décembre 2015)

- Zbinden, Hans, président
- Davatz-Höchner, Christine, vice-présidente, avocate, vice-directrice de l'USAM
- Baumberger, Franz, ancien président central de l'Association des professeurs des hautes écoles spécialisées suisses (HES-CH)
- Berclaz, Marc-André, Président de la Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (jusqu'au 31 juillet 2013)
- Brändli, Sebastian, chef de l'Office des hautes écoles (Hochschulamt) du canton de Zurich
- Jenzer-Bürcher, Regula, directrice du secteur des soins (Pflege) et des domaines médico-thérapeutiques et médico-techniques (MTTB) à l'hôpital universitaire de Zurich (jusqu'au 30 juin 2013), représentante de l'Ortra Santé
- Füger, Hélène, responsable du Service de l'égalité, Université de Fribourg
- Tüscher-Gilliéron, Ophélie, étudiante de la HES-SO (jusqu'au 31 octobre 2013 ; siège vacant pour 2014)
- Hostettler, Rolf, responsable de l'Elektro-Bildungs-Zentrum (EBZ) Effretikon, Commission de la formation FH Schweiz
- Meier, Thomas D., président de la CSHES et directeur de la ZHdK (remplacé par M.-A. Berclaz à partir du 1^{er} octobre 2013)
- Menz, César, directeur honoraire des Musées d'art et d'histoire de la ville de Genève
- Minsch, Rudolf, chef économiste d'economiesuisse
- Polito Schmidt, Valérie, secrétaire générale de la CDS, responsable de la formation professionnelle initiale, des questions de formation continue, de la politique des hautes écoles et de la politique de la jeunesse
- Salzmann, Madeleine, cheffe de l'Unité de coordination Hautes écoles, CDIP
- Weber-Gobet, Bruno, responsable de la politique de formation, Travail.Suisse

Annexe 2 : Dossiers / affaires traités en 2013

A) Filières d'études

Haute école spécialisée	Niveau / Filière d'études	Filière
1. Autorisation de filières d'études		
FH Kalaidos	Master	Musikpädagogik und Music Performance
FHZ	Master	nouvelle orientation <i>Online Business and Marketing</i> au sein du <i>Master of Business Administration</i>
HES-SO/ZFH	Bachelor	Contemporary Dance
HES-SO	Bachelor	Ostéopathie
SUPSI/FFHS	Bachelor	filière d'études bachelor <i>Informatik für gymnasiale Maturanden/innen</i> axée sur la pratique
SUPSI	Master	deux nouveaux domaines de spécialité (<i>Business Engineering & Production, Energy and Environment</i>) au sein du <i>Master of Science in Engineering</i>
ZFH	Master	Transdisziplinarität in den Künsten
ZFH	Master	Management and Law
ZFH	Master	Ergotherapie
l'ensemble des sept HES de droit public	Master en coopération	Adaptation du domaine de spécialité au sein du <i>Master of Engineering</i> , domaine de spécialité <i>Architektur, Bau- und Planungswesen</i>

Délégation de l'accréditation

Habilitation de la FIBAA pour l'accréditation du master en coopération (ZFH, BFH, FHZ, FHO) dans le domaine de l'informatique de gestion.

Dérogation au nombre minimal d'étudiants

Autorisation de dérogation au nombre minimal d'étudiants établi à 30 étudiants pour le master en coopération dans le domaine des soins de la HES-SO/Université de Lausanne

Autorisation d'admission de professionnels qualifiés dans les filières d'études MINT

Possibilité temporaire d'admission de professionnels qualifiés avec examen d'admission dans les filières d'études MINT pour les rentrées universitaires 2014, 2015 et 2016 (pénurie de main d'œuvre)

2. Accréditation institutionnelle conformément à la LHES

FH Kalaidos	---	---
-------------	-----	-----

3. Accréditation de filières d'études (programmes d'accréditation)

EHSM/BFH	Master	<i>Sport</i> avec spécialisation <i>Spitzensport</i>
HES-SO	Bachelor	Microtechniques

4. Examen de la réalisation des conditions d'accréditation

BFH	Master	Kommunikationsdesign
-----	--------	----------------------

Haute école spécialisée	Niveau / Filière d'études	Filière
BFH	Master	Contemporary Arts Practice
FH Kalaidos	Bachelor	Musik
FHNW	Master	Design (Visual Communication and Iconographic Research)
FHNW	Master	Fine Arts
FHNW	Master/Bachelor	Master en <i>Musik (Bündel)</i> et Bachelor en <i>Musik und Bewegung</i>
FHZ	Bachelor	Innenarchitektur
HES-SO	Master	Design
HES-SO	Master	Arts Visuels
HES-SO	Master	Business Administration
HES-SO	Master	Travail Social
SUPSI	Master	Business Administration
BFH, HES-SO, SUPSI	Master en coopération	Conservation-Restoration
BFH, FHNW, SUPSI	Master en coopération	Life Sciences
BFH, FHNW, FHO, FHZ, SUPSI, ZFH	Master en coopération	Engineering
BFH, ZFH, FHO	Master en coopération	Soziale Arbeit

B) Autres affaires

6. Prises de position relatives aux projets en consultation

7. Feed-back concernant des rapports, des prises de positions et des manifestations de différentes autorités et de l'administration

Prise de position relative à l'avant-projet de directives d'accréditation conformément à la LEHE

Examen de la cessation progressive des activités de la HES privée Les Roches-Gruyère (LRG)

Examen du rapport sur la protection des titres des filières d'études formelles des HES

Examen du rapport sur la protection des titres des filières d'études formelles de la HES

Examen de la procédure conformément à la LHES jusqu'à l'entrée en vigueur de la LEHE

Examen du rapport sur l'analyse des besoins et du marché du travail dans le domaine de la radiologie médicale (TRM)

Examen du rapport sur les masters

Examen des activités des fondations allemandes dans le domaine de la formation

Examen de l'entrée en vigueur du nouvel accord intercantonal sur la HES-SO

8. Dossiers isolés

Dernières informations sur la mise en œuvre de la LEHE au SEFRI

Dernières informations sur les activités de la CFMP

Informations sur le Baromètre de Bologne 2012

Organisation d'une journée de réflexion sur le 3^e cycle (doctorat dans les HES)

Organisation d'une réunion pour l'accréditation institutionnelle conformément à la LEHE

Transfert des prestations en matière de formation : exposé et discussion avec M. Dieter Euler, de l'Université de St-Gall

9. Contacts extérieurs

Echange d'idées avec :

- la Conférence des Recteurs des Hautes écoles pédagogiques (COHEP)
- le président ou vice-président des organes spécialisés stratégiques des HES
- le conseiller d'Etat Reto Wyss, chef du Département de l'éducation et de la culture du canton de Lucerne
- le recteur de la Haute école de Lucerne
- le recteur de la Haute école spécialisée de St-Gall

10. Projets de la commission

Prise de position sur les conclusions des auteurs du rapport sur la recherche dans les HES 2012

11. Affaires relatives à l'organisation

Publication du rapport annuel 2013